

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ALPHA 93

Date de révision: 25.01.2017

Code du produit: 3100sp1

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

LASCOL ALPHA 93

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: LASCOL LUBRIFIANTS
Rue: 28 Avenue Carnot, BP 30038
Lieu: F-78290 CROISSY SUR SEINE
Téléphone: +33 09.80.52.18.73
e-mail: lascol.lubrifiants@gmail.com

Téléfax: +33 09.57.94.90.76

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Conserver hors de la portée des enfants.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ALPHA 93

Date de révision: 25.01.2017

Code du produit: 3100sp1

Page 2 de 7

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Conseils supplémentaires

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|----------|--|--------------|----------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | | | |
| 106-97-8 | butane | | | 10-25 % |
| | 203-448-7 | 601-004-00-0 | | |
| | Flam. Gas 1; H220 | | | |
| 74-98-6 | propane | | | 3-10 % |
| | 200-827-9 | 601-003-00-5 | | |
| | Flam. Gas 1; H220 | | | |
| 75-28-5 | isobutane | | | 1<=2,5 % |
| | 200-857-2 | 601-004-00-0 | | |
| | Flam. Gas 1; H220 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ALPHA 93

Date de révision: 25.01.2017

Code du produit: 3100sp1

Page 3 de 7

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Eau pulvérisée.
Utiliser mousse résistante à l'alcool. pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Assurer une aération suffisante. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eloigner toute source d'ignition.

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
température de stockage: 15 - 35 °C, Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale : 24 Monate

À conserver au frais et au sec. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger contre: forte chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ALPHA 93

Date de révision: 25.01.2017

Code du produit: 3100sp1

Page 4 de 7

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|-------------|-----|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| 106-97-8 | n-Butane | 800 | 1900 | | VME (8 h) | |

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Nitriles. DIN EN 374

Epaisseur du matériau des gants: > 480 min / 0,4mm

Protection respiratoire

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | Aérosol |
| Couleur: | jaune clair |
| Odeur: | caractéristique |

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44 °C

Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Risque d'un éclatement du récipient. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité: 1,5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 8,5 vol. %

Température d'inflammation: 365 °C

Pression de vapeur: 2500-4000 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,77 g/cm³

Teneur en solvant: 0,0%

9.2. Autres informations

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ALPHA 93

Date de révision: 25.01.2017

Code du produit: 3100sp1

Page 5 de 7

10.2. Stabilité chimique

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

Information supplémentaire

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Effet irritant sur la peau : légèrement irritant.

Effet irritant sur l'œil: légèrement irritant.

N'est pas soumis à l'étiquetage dans le sens de la directive de préparation 1999/45/CE.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|-----------------------------|-------------|--------|--------|---------|--|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode | |
| 106-97-8 | butane | | | | | |
| | par inhalation (4 h) gaz | CL50 ppm | 273000 | Rat | GESTIS | |

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|-----------|---------|
| 106-97-8 | butane | 2,89 |
| 74-98-6 | propane | 2,36 |
| 75-28-5 | isobutane | 2,8 |

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

aérosols encore remplis: Étui à un problème

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ALPHA 93

Date de révision: 25.01.2017

Code du produit: 3100sp1

Page 6 de 7

Code d'élimination des déchets-Produit

16

Code d'élimination de déchet-Résidus

1605

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|----------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AÉROSOLS |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| Étiquettes: | 2.1 |



| | |
|------------------------|-----|
| Code de classement: | 5F |
| Quantité limitée (LQ): | LQ2 |

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 190 625
E0
Catégorie de transport: 3
Code de restriction concernant les tunnels: E
Réglementations particulières: 190 - 327 - 625
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|-------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AEROSOLS |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | - |
| Étiquettes: | 2, see SP63 |

| | |
|------------------------|-----------|
| Marine polluant: | • |
| Quantité limitée (LQ): | See SP277 |
| EmS: | F-D, S-U |

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 63, 190, 277, 327, 959

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--------------------------|---------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1950 |
|--------------------------|---------|

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL ALPHA 93

Date de révision: 25.01.2017

Code du produit: 3100sp1

Page 7 de 7

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): -

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Forbidden

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): Forbidden

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203

IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0

:-

150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: butane; isobutane

2004/42/CE (COV): 32,90

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)